

PROCES-VERBAL

Du conseil municipal du 24 juillet 2025

Date de convocation : 18 juillet 2025

Date d'affichage de la liste des délibérations : 4 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juillet à 20 heures, le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Rodolphe JARDIN, Maire.

Etaient Présents : Messieurs JARDIN Rodolphe, AUBIN Luc, CHATELLIER Julien, DEROUET Richard, ÉDINE Pierre, Mesdames, GALMEL Isabelle, LERAUX Muriel, ROUCHERE Anne-Marie, FORNERET Sarah, MALERBA Lydie, YBERT Sandra.

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) excusé(s) : M. COUILLARD Arnaud qui donne pouvoir à M. EDINE Pierre, Mme LECONTE Marie-France qui donne pouvoir à M. JARDIN Rodolphe, M. FANFANI Antoine qui donne pouvoir à Mme LERAUX Muriel.

Absent(s) : non excusés : Mme JOUANNE Lydie

NOMBRE DE CONSEILLERS		
En exercice : 15		
Présents : 11	Absents : 4	Procurations : 3
Votants : 14		

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2025
 2. Avis sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal
 3. Autorisation de travaux sur la parcelle communale ZB 128
- Affaires diverses

Après vérification du Quorum, Monsieur le Maire déclare ouverte la séance du conseil municipal de Bricqueville la Blouette. Madame Sandra YBERT est choisie comme secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121.6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2025 ;

CONSIDÉRANT QU'UNE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 19 juin 2025 a été préalablement remise aux membres du Conseil municipal qui reconnaissent en avoir pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Rodolphe JARDIN, Maire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le contenu du procès-verbal.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
------------	----------------	-----------

DELIBERATION N°2025/07/24-01

2. AVIS SUR LE PROJET ARRETE DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Rapporteur : Mr. Rodolphe JARDIN

Le Conseil municipal de Bricqueville la Blouette, réuni en séance publique le 24 juillet 2025,

Par délibération en date du 22 mai 2019, le conseil communautaire de Coutances mer et bocage a prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle des 48 communes du territoire. Ce document stratégique, qui vise à fixer les règles d'aménagement et de construction à l'échelle de la parcelle en cohérence avec le SRADDET et le SCoT Centre Manche Ouest, a pour ambition de porter le projet de territoire de Coutances mer et bocage dans le respect des évolutions législatives récentes.

Par délibération en date du 25 juin 2025, le Conseil communautaire a arrêté le projet de PLUi, marquant une étape décisive dans la procédure. Conformément à l'article R.153-5 du Code de l'urbanisme, les communes membres ont été saisies pour émettre un avis dans un délai de trois mois à compter de cette date.

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.153-15 et R.153-5 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Coutances mer et bocage prescrivant l'élaboration du PLUi de Coutances mer et bocage et en définissant les modalités de la concertation, en date du 22 mai 2019 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Coutances mer et bocage actant le débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables du PLUi, en date du 15 janvier 2025 ;

Vu la tenue de la conférence intercommunale des Maires qui s'est réunie le 20 mai 2025, pour échanger sur le projet de PLUi avant l'arrêt ;

VU la délibération du Conseil Communautaire de Coutances mer et bocage en date du 25 juin 2025 tirant le bilan de concertation et arrêtant l'élaboration du PLUi de Coutances mer et bocage ;

Considérant le projet de plan local d'urbanisme intercommunal présenté à l'assemblée délibérante,

Considérant que la commune dispose d'un délai de trois mois, soit jusqu'au 25 septembre 2025, pour émettre un avis sur le projet de PLUi, et que l'absence de réponse dans ce délai vaut avis favorable tacite ;

Ouï l'exposé de Monsieur JARDIN Rodolphe et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet :

Un avis favorable au projet de PLUi arrêté, sans observation particulière.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
-------------------	-----------------------	------------------

DELIBERATION N°2025/07/24-02

3. AUTORISATION DE TRAVAUX SUR LA PARCELLE COMMUNALE ZB 128

Rapporteur : Mr. Rodolphe JARDIN

L'entreprise SEC Ingénierie est chargée par ENEDIS de l'étude relative à des travaux sur le réseau électrique au niveau de la petite Roguerie. Un élément préfabriqué de stockage d'énergies doit être installé sur la parcelle ZB 117. Le réseau électrique qui le relie doit emprunter la parcelle communale ZB 128.

Un câble HTA souterrain doit être posé. Une convention de servitudes entre la commune de Bricqueville la Blouette et ENEDIS doit être établie au préalable.

Vu la demande de l'entreprise SEC ingénierie en date du 1^{er} juillet 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré:

- **AUTORISE** la pose des ouvrages électriques mentionnés ci-dessus et de leurs accessoires selon le tracé fourni par l'entreprise SEC Ingénierie,
- **VALIDE** les clauses de la convention de servitude présentée à cet effet,
- **AUTORISE** le maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 14
-------------------	-----------------------	------------------

DELIBERATION N°2025/07/25-03

Affaires diverses :

Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations

- Achat d'une visseuse Métabo (149.66€)

a. Les escargots de Pirou

Le producteur ne souhaite finalement pas donné suite pour la location de la salle.

b. Ecole – rencontre avec Aline MONTAIGNE (Cancan Café – Percy)

Mme MONTAIGNE souhaite faire un lieu de rencontre. Les personnes travaillant en télétravail pourraient utiliser également ce lieu pour se réunir. Quelque soit le scénario, il sera nécessaire de faire un changement au niveau des assurances et déclarer ce changement de destination des locaux à la Préfecture

c. Ecole – Rencontre avec Coutances mer et bocage le 22 juillet (services techniques)

Les travaux (fuite canalisation et infiltration fenêtre) commenceront début septembre, tout doit être enlevé fin août.

d. Garderie maintenue pour 2025-2026 ainsi que le transport scolaire vers les autres sites du RPI.

e. Réserve de la salle – rangement / inventaire / peinture sol

La deuxième quinzaine d'août, la réserve sera vidée et nettoyée. Le sol sera peint. Un inventaire des équipements mis à disposition sera également fait. Il est proposé aux conseillers d'aider l'agent communal pour cette action.

f. Contrats de Territoire Eau et Climat (CTEC) : réunion organisée le 16 juillet à la Mairie de Coutances

Monsieur JARDIN expose au conseil les conclusions de cette réunion. Un bilan des deux premiers CETC (2019-2021 et 2022-2024) puis des propositions pour le prochain contrat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) ont été présentés. Il est proposé d'effectuer des contrôles de branchements d'assainissement chez les particuliers afin de lutter contre les eaux parasites et contre les branchements ou réseaux défectueux. Ces contrôles pourraient être accompagnés financièrement par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

g. Adressage

Le nouvel adressage est en cours de déploiement, les courriers et attestations ont été préparés. Ils doivent être distribués dès que possible à tous les habitants.

h. Vieille route : Suite à la réunion d'échanges avec les riverains, la décision a été prise de fermer l'accès par le bas de la vieille Route (côté Pont de la Roque) pour une durée de 6 mois.

i. Eparage de la commune : un devis a été demandé à l'entreprise Vantomme

j. Sonorisation de la salle : un devis a été demandé à l'entreprise Audiotech.

Numéro	Date	Objet	Vote pour	Vote contre	Vote abstention	
DEL2025/07/24-01	24/07/2025	Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 19 juin 2025	14	0	0	Approuvée
DEL2025/07/24-02	24/07/2025	Avis sur le projet arrêté du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal	14	0	0	Approuvée
DEL2025/07/24-03	24/07/2025	Autorisation de travaux sur la parcelle communale ZB 128	14	0	0	Approuvée

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au jeudi 11 septembre 2025 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le secrétaire de séance
Sandra YBERT



Le Maire
Rodolphe JARDIN



Les décisions du conseil municipal peuvent faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen dans les deux mois à compter de leur publication

Acte rendu exécutoire, après envoi en Sous-Préfecture le **18 SEP. 2025**
Publication sur le site internet le **18 SEP. 2025**